

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOIRE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 47 Syndicat Mixte pour le traitement des déchets du bassin Est (Valor Béarn) : modification des statuts

Rapporteur : Mme Monique SEMAVOINE

Mesdames, Messieurs

Valor Béarn est le syndicat mixte de traitement des déchets du Bassin Est. Il exerce la compétence de traitement des déchets transférée par les 5 EPCI en charge de la collecte des déchets sur le territoire :

- La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Le SIECTOM Coteaux Béarn Adour,
- La Communauté de communes du Haut Béarn
- La Communauté de communes du Pays de Nay
- La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

La Communauté de Communes Adour Madiran (72 communes - 25 000 habitants), dont une partie du territoire se trouve sur le périmètre du Bassin Est des Pyrénées-Atlantiques, souhaite adhérer à Valor Béarn dans une double optique de diminution de l'impact environnemental des activités de gestion des déchets et de maîtrise des coûts.

Les installations de Valor Béarn permettent d'accueillir les déchets produits par la Communauté de communes.

Le comité syndical de Valor Béarn a approuvé, par délibération du 3 décembre 2024, l'adhésion de la communauté de communes Adour Madiran.

Par délibération concordante, les EPCI membres du Syndicat sont invités à approuver cette adhésion et la modification des statuts du syndicat.

La composition du comité syndical en charge de l'administration du syndicat évolue comme suit :

Collectivité	Nombre de délégués avant adhésion CCAM	Nombre de délégués après adhésion CCAM
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	18	19
SIECTOM Coteaux Béarn Adour	8	8
Communauté de communes du Haut Béarn	4	4
Communauté de communes du Pays de Nay	3	3
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	2	2
Communauté de communes Adour Madiran	0	3
TOTAL	35	39

Il convient donc d'élire un nouveau représentant de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au Comité Syndical de Valor Béarn.

Est candidat :

- M. Didier RIVIERE

Conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte fermé.

Une version consolidée des statuts de Valor Béarn est jointe au présent rapport.

Après avis de la conférence Environnement - Energie - Déchets - Eau - Assainissement du 10 décembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la communauté de communes Adour Madiran au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est – Valor Béarn ;**
- 2. Approuver la modification des statuts ci-joints du syndicat ;**
- 3. Décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération au comité syndical de Valor Béarn ;**
- 4. Procéder à la désignation du représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au Comité Syndical de Valor Béarn.**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Monsieur Didier RIVIERE est désigné représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au Comité Syndical de Valor Béarn.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU